

Depuis 15 ans, le Conseil général n'augmente pas les impôts

Lors de leur réunion du 1^{er} trimestre, les Conseillers généraux ont fait le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité auprès des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières). « Cette stabilisation des taux depuis 15 ans, est le fruit d'une gestion rigoureuse, mais aussi ambitieuse et solidaire. Depuis 15 ans, l'Orne est le seul Département français à ne pas avoir augmenté ses taux de fiscalité » a rappelé Alain Lambert. Ce choix politique majeur maintient à 11,41% le taux sur la taxe d'habitation, à 19,53% celui de la taxe sur le foncier bâti et à 23,75% le taux de la taxe sur le foncier non bâti. Pour l'année 2010, la fiscalité directe auprès des ménages, augmentée de la compensation versée par l'Etat au titre de la suppression de la taxe professionnelle, se monte à 100 millions d'euros, soit une légère progression de 1,68 % par rapport au produit 2009, en raison de l'augmentation mécanique des bases fiscales.

Accélérer les projets et chantiers routiers



Lors de cette session, les Conseillers généraux ont également approuvé le projet de déviation de Saint-Hilaire-sur-Rille (RD 926). L'objectif est de faciliter d'une part la liaison Argentan-Paris via L'Aigle et d'autre part d'accélérer la connexion de L'Aigle vers l'A28. Les élus du Département ont approuvé le projet de contournement du bourg de Saint-Hilaire-sur-Rille par le sud de la commune. Celui-ci, d'une longueur de 3 km, permettra d'allonger le créneau de dépassement à 2x2 voies qui existe à l'ouest de Saint-Hilaire en direction de Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe. D'un coût total de 12 M€, les travaux pourraient débuter en fin d'année. Un autre projet important a été voté par les Conseillers généraux en mars dernier, il s'agit de l'aménagement de la RD 962 entre Saint-Georges-des-Groseillers et l'échangeur de Caligny sur la route Flers-Condé-sur-Noireau. L'objectif est de transformer cet axe en voie rapide afin d'apporter notamment au pôle économique que représente Flers des connexions plus rapides.

Au sud de l'échangeur de Caligny, les contraintes liées à l'urbanisation existante, conduisent à proposer un aménagement sur place à deux voies, de façon à sécuriser l'itinéraire jusqu'à la rocade nord de Flers. Les conseillers généraux ont adopté l'avant-projet et autorisé le Président du Conseil général à lancer les enquêtes et les procédures préalables à la réalisation des travaux qui sont programmés à partir de 2011. Enfin le Département a décidé de s'engager aux côtés de l'Etat pour participer à l'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la RN 12 entre Mortagne-au-Perche et le département de l'Eure.

Le Haras national du Pin accueille un Concours complet international 3 étoiles

Le Haras national du Pin, qui sera le théâtre en 2014 du départ de la course d'endurance des Jeux équestres mondiaux, a été choisi pour accueillir, du 19 au 22 août 2010, un concours complet international. En soutenant cet événement équestre sur son territoire, le Département entend poursuivre sa politique de valorisation de la filière équine dans l'Orne. La perspective de 2014 nécessite la mise en place d'une dynamique croissante de manifestations hippiques de très haut niveau, où les équipes professionnelles et bénévoles doivent renforcer leur expérience et leur capacité opérationnelle. L'organisation d'un Concours complet international au Haras national du Pin et le soutien accordé par le Département s'inscrivent pleinement dans cette démarche.

Accompagner les agriculteurs dans la modernisation ou la diversification de leurs productions :



Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) en faveur de la filière équine

Afin d'encourager la modernisation des bâtiments d'élevage équin dans l'Orne, le Département, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, a décidé de doubler son aide en portant sa participation à 10%. La contrepartie de l'aide provenant du FEADER a également été revue à la hausse : elle s'élèvera désormais elle aussi à 10%. Pour cette aide, le Département a voté un budget total de 60 000 € pour 2010.

Aide à la rénovation des vergers cidricoles basse-tige

900 hectares de vergers basse-tige sont recensés dans l'Orne. Aujourd'hui, la filière ornaise compte 200 producteurs agricoles et artisans exploitant des vergers. Face à un vieillissement des vergers, un déficit d'entretien pour certains et un arrêt programmé de l'activité de plusieurs producteurs, le Département soutient cette filière en complément de l'aide de l'Etat, en allouant aux exploitants ornaïses une aide de 800 €/ha. Il s'agit d'une subvention forfaitaire, attribuée pour une surface minimum d'un hectare. Pour l'année 2010, la plantation devra être réalisée avant juillet.

Agenda

✓ 17, 18 et 21 avril
Roche d'Oëtre
(Saint-Philbert-sur-Orne)
Visite guidée de cet espace naturel sensible.
Découvrez tout le programme des visites guidées sur www.orne.fr
Tél. : 02 33 81 60 00

✓ 25 avril
Saint-Cyr-la-Rosière
(Musée des Arts et Traditions Populaires du Perche)
« Découvrir le jardin » et « Découvrir le cheval en famille »
Ateliers proposés par l'écomusée
Tél. : 02.33.73.48.06

✓ 25 avril
Ticheville
Randonnée des pommiers en fleurs
Tél. : 02.33.39.02.94

✓ 25 avril
Athis-de-l'Orne
Trail de la vallée de la Vère

✓ 2 mai
Saint-Cornier-des-Landes
Les puces moto

✓ 8 et 9 mai
Aunay-les-Bois (circuit)
Championnat régional Ile de France de karting



✓ 12 mai
Argentan
Les 10km d'Argentan

✓ 22, 23 et 24 mai
Vimoutiers
Les Camembertises, le Pays du camembert invite l'Ecosse à sa table, démonstrations culinaires, dégustations, randonnées, visites de caves...

✓ 29 mai
Pierres en lumières
Le patrimoine ornaïse se dévoile au gré des lampions, des visites aux flambeaux, des concerts... Tout le programme sur www.orne.fr

✓ 6 juin
Radon
10^{ème} trail d'Ecouves

✓ Jusqu'au 13 juin
Alençon (Archives départementales)
L'exploitation des forêts ornaïses par le Corps forestier canadien
L'incroyable épopée de plusieurs compagnies et détachements du 1^{er} district du Corps forestier canadien missionnés durant la Première Guerre mondiale pour exploiter les forêts ornaïses. De 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi, entrée libre
Tél. : 02 33 81 23 00

✓ Jusqu'au 15 juin
Alençon (Hôtel du Département)
Les photographies de l'année
Les plus beaux clichés du concours national des photographies de l'année sont accueillis à l'Hôtel du Département. Tél. : 02.33.81.60.00



✓ 29 et 30 mai
Orne en chœurs
(Hôtel du Département Alençon)
Festival des chorales organisé par le Conseil général, Réquiem de Fauré et psaume 42 de Mendelssohn (29 mai à 20h30) et scène ouverte (30 mai après-midi). Gratuit
Tél. : 02 33 81 60 00

endirect



ALAIN LAMBERT
Sénateur,
Président du Conseil
général de l'Orne.

Une assistance technique dédiée à l'intercommunalité

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les structures intercommunales ornaïses ont la possibilité de solliciter l'expertise du Conseil général. Avec ce service payant d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie, ouvrage d'art, assainissement et autres travaux VRD, l'Orne est sans doute le premier département à officialiser des pratiques existantes et une solidarité légitime entre collectivités territoriales ! C'est une démarche de bon sens, rendue nécessaire par l'arrêt d'un certain nombre de prestations d'ingénierie assurées par l'Etat et la montée en puissance de l'intercommunalité. Ces groupements entendent conjuguer raison et ambition. Ils veulent répondre aux attentes de la population sans mettre en péril leurs ressources financières. Cette mutualisation des moyens et des talents, cette transparence vont rassurer nos concitoyens. Cette symbiose locale sera, pour eux, source de stabilité. Qu'ils sachent que nous unissons nos forces pour leur bénéfice exclusif. Qu'ils sachent que la réforme de notre paysage territorial se fera avec les Départements, institutions de proximité et l'intercommunalité. Cette assistance technique est bien plus qu'une prestation. Elle est un beau symbole, celui de l'espoir et de la confiance retrouvée dans notre démocratie, dans ceux qui la défendent, au quotidien, en œuvrant pour le bien être de tous et la réussite des territoires.

main main



en avant

Le Conseil général innove : Un service d'assistance technique aux structures intercommunales

Assister les communautés de communes dans la conception et la réalisation de leurs travaux, c'est le nouveau service qu'a mis en place le Conseil général de l'Orne au 1^{er} janvier dernier. Cette assistance d'ingénierie, à la fois pour la maîtrise d'ouvrage et pour la maîtrise d'œuvre, est facturée à prix coûtant. L'Orne est l'un des premiers Départements à créer un service payant de cette nature, le premier peut-être à le faire de façon officielle. Il s'agit donc à la fois d'une innovation – un pari pour l'avenir – et d'une expérimentation. C'est la réponse qu'apporteront les communautés de communes à ce projet qui en déterminera l'avenir.

A lire en pages 2 à 4



Accompagner les projets des communautés de communes

Une assistance technique départementale à maîtrise d'œuvre et à maîtrise d'ouvrage

Explicite

Le Conseil général de l'Orne met en place un Service d'assistance technique pour les travaux des collectivités locales. Pourquoi un tel service ? Chaque maire, chaque président de communautés de communes a pu mesurer ces dernières années les conséquences de l'abandon progressif par l'Etat (DDE et DDAF) des missions d'ingénierie des projets des collectivités locales.



S'il existe aujourd'hui des bureaux d'études privés répondant globalement aux attentes des collectivités pour les réseaux d'assainissement ou les stations de traitement des eaux usées, le marché des prestataires techniques pour les travaux de VRD ou les ouvrages d'art est beaucoup plus réduit. Les professionnels de ce secteur sont souvent dimensionnés pour intervenir en priorité sur des projets d'envergure. Ils ne peuvent donc pas répondre, dans des conditions financières acceptables, aux attentes des petites communautés de communes pour leurs aménagements et équipements de proximité. Régulièrement sollicité par les élus locaux pour ce type de missions d'assistance à maîtrise d'œuvre ou à maîtrise d'ouvrage, le Département avait toujours refusé jusqu'ici d'accéder à ces demandes au cas par cas, même s'il avait pleinement conscience de la nécessité de voir émerger une solution pérenne. Prenant en compte les conséquences immédiates et à plus long terme de cette carence, et ses effets sur la cohérence de l'aménagement de l'espace départemental, Alain Lambert, président du Conseil général de l'Orne, a souhaité recueillir les avis des présidents de

communautés de communes. Ils les a donc consultés par courrier, avant d'arrêter les contours de ce nouveau service qui répond à un besoin aussi réel qu'urgent.

Un service en régie

Service d'assistance technique aux intercommunalités, il peut assurer, selon les besoins, une assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou une maîtrise d'œuvre. Une entrée de bourg, la création d'un parking à vocation économique, l'aménagement d'une voie verte sur une ancienne ligne ferroviaire sont les premiers projets pour lesquels le service a été consulté, illustrant la variété des interventions possibles. Il s'agit bien de combler un manque pour donner à l'intercommunalité, rurale notamment, les moyens de réaliser ses projets. En aucun cas, le Département ne cherche à se positionner sur les grands projets qui ont vocation à rester étudiés par les cabinets d'ingénierie privés. Le nouveau service d'assistance technique a un statut de régie départementale, dont la direction est confiée à Christian Boisrenoult, directeur général adjoint du pôle aménagement



ALAIN LAMBERT
SÉNATEUR ET PRÉSIDENT DU
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE

« Dans le sens de l'histoire »

« Il m'apparaissait qu'on ne pouvait pas laisser plus longtemps les structures intercommunales, et notamment les plus petites d'entre elles, sans un soutien technique approprié, ayant la fiabilité nécessaire, pour mener à bien leurs projets d'aménagement. La consultation des présidents des communautés de communes m'a conforté dans mon projet. Créer un service à l'échelle du département et lié aux services du Conseil général va aussi dans le sens de l'histoire. La réforme territoriale, la nécessité d'optimiser les ressources des collectivités ne feront que rendre plus opportune la cohérence d'aménagement entre les projets locaux et les projets départementaux ou régionaux. »



PATRICK MUSSAT,
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU PAYS D'EXMES
ET CONSEILLER GÉNÉRAL DU
CANTON D'EXMES,

nous explique pourquoi la collectivité locale a fait appel au service d'assistance technique du Conseil général

« Parfaite cohésion »

« Du fait du désengagement de l'Etat, les communes et les communautés de communes n'avaient plus d'interlocuteurs pour les aider en matière d'ingénierie routière. C'est un réel problème. Il nous est apparu utile de faire appel au service d'assistance du Conseil général qui réunit des compétences fiables avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler. C'est d'ailleurs le sens de la démarche du Conseil général. Le projet concerné est une mise en sécurité d'une entrée du bourg d'Exmes où est située une école. L'opération concernant une voie départementale, il était opportun de faire appel à la régie d'assistance du Conseil général pour qu'il y ait une parfaite cohésion dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. »



les projets de voirie et réseaux divers (VRD), voire de petits ouvrages d'art, mais pas les projets de bâtiment. En amont, le service peut assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider à la définition du projet avant de faire les études détaillées. Le service sollicite, au gré des besoins et des dossiers, l'expertise des techniciens du pôle aménagement environnement. Les chefs d'agences, contrôleurs et chefs d'équipe du service routes du Département, présents sur le terrain, participeront au suivi des travaux. Ces collaborations se déroulent dans la plus grande transparence. Cette assistance technique n'est pas gratuite ou sous-estimée : elle ne constitue pas une nouvelle forme indirecte de subvention. Soigneusement décomptées, ces prestations sont facturées par le Département au service, et par le service aux structures intercommunales. Les études et missions d'assistance sont facturées à prix coûtant. Une grille de coûts de prestations a été votée par le Conseil général. Elle reprend tout simplement les coûts horaires de travail des techniciens et agents susceptibles d'être sollicités et intègre tous les coûts indirects (charge de structure, frais de fonctionnement...).

ment environnement au Conseil général de l'Orne.

La petite équipe détachée des services du Conseil général comprend un technicien, un dessinateur projeteur et un agent administratif. Le technicien aura mission de représenter le service auprès des collectivités. Il ira bientôt à la rencontre de ses interlocuteurs dans les communautés de communes.

Dans la transparence

La régie d'assistance technique peut établir un devis sur simple demande ou soumettre une proposition de service dans le cadre d'une consultation.

Les commandes peuvent concerner tous

Une plus-value pour les projets

Il arrive que les services départementaux soient obligés de faire évoluer un projet conçu localement pour le mettre en conformité avec les règles de l'art. Concevoir un projet en tenant compte dès l'origine de la satisfaction des besoins locaux et de l'expertise départementale peut faire gagner du temps et de l'argent pour aboutir à un meilleur projet : efficacité, développement durable, choix techniques. Le recours à l'assistance technique se présente donc comme une véritable plus-value pour la conception et la réalisation des projets des collectivités locales.

Dans l'Orne

**38 communautés de communes,
1 communauté d'agglomération,
1 communauté urbaine**